

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le yyy
COM(2009) 158 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Un nouveau partenariat pour la modernisation des universités: le Forum européen pour
le dialogue université-entreprise**

{SEC(2009) 423
SEC(2009) 424
SEC(2009) 425}

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Un nouveau partenariat pour la modernisation des universités: le Forum européen pour le dialogue université-entreprise

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. UN SUJET TOUJOURS PLUS À L'ORDRE DU JOUR

Le triple rôle des universités¹, en tant qu'établissements d'éducation du plus haut niveau, de recherche avancée et d'innovation de pointe, les place au centre du triangle de la connaissance en Europe. L'Europe aspire à devenir la première économie et société de la connaissance du monde et les universités sont, en puissance, les moteurs de cette ambition. Cet objectif s'est traduit dans les politiques communautaires depuis le sommet de Hampton Court en octobre 2005, mais il est évident que les universités doivent évoluer si elles veulent pouvoir exprimer tout leur potentiel. Dans sa communication de mai 2006 intitulée «Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation»², la Commission a mis en évidence neuf domaines d'intervention. Depuis lors, le programme de modernisation a fait l'objet de nombreux échanges de vues, suivis de manière régulière au Conseil des ministres³. La Commission a également proposé de faire de la modernisation des universités l'un des thèmes prioritaires du nouveau cadre stratégique pour la coopération en matière d'éducation et de formation dans le contexte de la stratégie de Lisbonne⁴.

L'un des éléments fondamentaux du programme défini en 2006 prévoyait que les universités établissent des partenariats structurés avec le monde des entreprises afin «d'affirmer leur rôle en tant qu'acteurs économiques, capables de répondre mieux et plus rapidement à ce que demandent les marchés et de développer des partenariats pour l'exploitation de la connaissance scientifique et technologique». La communication suggérait que les entreprises pouvaient aider les universités à redéfinir leurs programmes et leurs structures de gouvernance et contribuer à leur financement.

C'est sur ces bases que la Commission a créé le forum université-entreprise, espace européen de dialogue entre ces deux mondes. La première réunion du forum en février 2008 a été suivie au cours de la même année par trois ateliers thématiques⁵. En février 2009, une deuxième

¹ Par «universités» il faut entendre, dans ce document, tous les établissements d'enseignement supérieur, quels que soient leur dénomination et leur statut dans les États membres.

² COM(2006) 208 final.

³ Pour une synthèse des questions abordées et des actions entreprises, voir COM(2008) 680 du 30 octobre 2008, Rapport de la Commission au Conseil relatif à la résolution du Conseil du 23 novembre 2007 concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance.

⁴ COM(2008) 865 du 16 décembre 2008: Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

⁵ *Continuing Education and Lifelong Learning* (éducation continue et éducation et formation tout au long de la vie) (Bruxelles, le 30 juin 2008); *Curriculum Development and Entrepreneurship* (élaboration des

réunion plénière du forum rassemblant environ quatre cents participants dans des ateliers consacrés à différents thèmes a permis de faire le point sur les enseignements tirés et de réfléchir à l'orientation future des travaux du forum.

La très grande participation à cet événement, en février 2009, prouve l'importance que les parties intéressées attachent au forum. À de nombreuses reprises, les participants ont fait référence au contexte de récession économique dans lequel se déroulait le dialogue, y voyant une raison de plus pour s'atteler immédiatement à resserrer les liens entre les entreprises et les universités, de manière à renforcer le triangle de la connaissance en Europe. La présente communication a pour but de répondre à ce sentiment d'urgence.

2. BILAN ET PROGRESSION: OBJET DE LA COMMUNICATION

La coopération entre les universités et les entreprises met en présence deux communautés à la culture, aux valeurs et aux missions très différentes. Il existe dans toute l'Europe des exemples de coopération fructueuse entre les deux parties. Les programmes communautaires ont d'ailleurs cherché à instaurer des partenariats entre ces deux mondes, se concentrant habituellement sur les partenariats dans des domaines spécifiques, tels que la recherche ou la mobilité des étudiants⁶. Toutefois, le niveau de coopération reste très inégal entre les pays, les universités et les disciplines. En outre, l'incidence de cette coopération sur la gouvernance ou la culture organisationnelle dans les deux secteurs concernés reste limitée. Peu d'universités possèdent une stratégie globale de coopération avec les entreprises, et celles qui peuvent s'en prévaloir se concentrent dans une poignée d'États membres. Dans de nombreux pays, le cadre juridique et financier n'encourage pas ou, pire, décourage les efforts des universités pour se rapprocher du monde des affaires.

La présente communication a pour objectifs:

- de faire le point sur les enseignements de la première année du forum et d'autres activités pertinentes organisées au niveau européen concernant les problèmes et les obstacles rencontrés dans la coopération entre les universités et les entreprises, sur les questions à traiter, et sur les bonnes pratiques et les formules qui pourraient être plus largement utilisées. Un document de travail des services de la Commission développe cet aspect des travaux;
- de formuler des propositions pour les prochains travaux du forum;
- de définir des actions de suivi concrètes pour renforcer la coopération entre les universités et les entreprises.

programmes et entrepreneuriat) (Ténérife, 30-31 octobre 2008); *Knowledge Transfer* (le transfert de connaissances) (Bruxelles, le 7 novembre 2008).

⁶ Pour une description des programmes communautaires qui soutiennent les partenariats entre l'enseignement supérieur et les entreprises, voir le document de travail des services de la Commission, section 3.

3. ENJEUX ET DIFFICULTES

À ce jour, les réflexions menées par le forum peuvent être rattachées à six grands thèmes présentés ci-dessous. Dans chaque section, un encadré fournit un exemple de bonne pratique.

3.1. De nouveaux programmes pour l'employabilité

La compétitivité des économies dépend de plus en plus de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et dynamique. L'initiative intitulée «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»⁷ a confirmé que les besoins de l'Union européenne (UE) en diplômés qualifiés et entrepreneurs allaient continuer de croître dans les années à venir. Parallèlement, les entreprises qui participent au forum font état d'un déséquilibre entre les compétences des diplômés frais émoulus des universités et les qualifications que les employeurs recherchent.

L'employabilité a sans aucun doute été le thème central du forum, les participants revenant sans cesse sur ce sujet.

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un remaniement global des programmes et des méthodes d'apprentissage, de même que sur la nécessité:

- d'inclure des compétences transversales et transférables ainsi que des notions de base en économie et en technologie dans les programmes, à tous les niveaux de qualification. Les programmes devraient avoir une configuration en «T», c'est-à-dire qu'ils devraient être ancrés dans une discipline spécifique tout en prévoyant une interaction et une coopération avec des partenaires dans d'autres disciplines et secteurs;
- d'améliorer les méthodes d'examen en les axant davantage sur l'évaluation des apprentissages et des compétences;
- de diversifier davantage les profils d'admission et les méthodes d'apprentissage en vue de mettre à profit les talents issus d'environnements moins conventionnels, y compris les adultes qui reprennent des études;
- de renforcer l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité des programmes d'éducation et de recherche. À cet égard, les participants du forum ont souvent évoqué la manière dont l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) reflétera désormais cette ligne de conduite dans son mode de fonctionnement, ce qui, d'après eux, aura valeur d'exemple pour la mise en place de mécanismes similaires dans l'enseignement supérieur.

Une révision des programmes d'une telle ampleur et à un tel rythme n'est possible que si la structure interne des universités offre un cadre adéquat et valorisant. L'assurance de la qualité interne et les systèmes externes d'accréditation devraient accorder plus d'importance à la pertinence sociale et économique des programmes d'études. Les organismes d'accréditation devraient inclure des représentants des apprenants ainsi que du monde des affaires et de la société dans son ensemble.

⁷ COM(2008) 868.

Certains organismes d'accréditation font intervenir des représentants des entreprises dans leurs organes de décision; c'est par exemple le cas de l'ACQUIN en Allemagne, de l'HETAC en Irlande et de la CTI en France. Cette dernière (Commission des titres d'ingénieur) est responsable des programmes d'ingénierie et compte en son sein un nombre égal d'universitaires et de représentants de l'industrie. Les compétences transversales et l'interaction des étudiants avec l'industrie sont des conditions sine qua non de l'accréditation. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.2.4.)

3.2. La promotion de l'entrepreneuriat

Les niveaux comparativement bas d'entrepreneuriat dans l'UE⁸ remettent en question la capacité de l'Europe à stimuler la croissance et l'emploi. Le défi pour l'enseignement supérieur est d'offrir un environnement d'apprentissage qui favorise l'autonomie, la créativité et une exploitation audacieuse des connaissances. L'envoi régulier d'étudiants et de membres des facultés dans les entreprises et une présence permanente d'hommes et de femmes d'affaires sur les campus aideraient à induire l'indispensable changement de culture. On trouve un bon exemple de ce mécanisme dans les programmes de formation postuniversitaire axés sur les compétences entrepreneuriales qui sont financés par les réseaux de formation initiale Marie Curie.

Il conviendrait de développer les formes actuelles de coopération avec les entreprises, telles que les conférences, les stages et les travaux dans le cadre de projets (individuels ou en groupes pluridisciplinaires). Les ressources extra-universitaires sont considérées comme très utiles, citons par exemple les sociétés de consultance fondées par des étudiants ou les pépinières d'entreprises offrant un soutien personnalisé aux étudiants et aux membres du personnel universitaire ayant des idées concrètes pour de nouvelles entreprises (start-up ou entreprises exploitant les résultats de la recherche universitaire). Toutes ces activités devraient être accessibles aux étudiants dès les débuts de leurs cursus et être davantage intégrées aux programmes.

Il est jugé particulièrement important que la formation des futurs enseignants et formateurs développe chez ceux-ci une attitude positive et ouverte envers le monde de l'entreprise, en tant que source de progrès, d'emplois et de bien-être.

Les principales conclusions sont les suivantes:

- le développement d'une culture entrepreneuriale au sein des universités requiert de profonds changements dans la gouvernance et la direction des universités;
- la formation à l'entrepreneuriat doit être large et ouverte à tous les étudiants intéressés, dans toutes les disciplines universitaires, et dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes;
- les universités devraient associer les chefs d'entreprise et les hommes et femmes d'affaires à l'enseignement de l'entrepreneuriat, par exemple par la création de chaires de professeur invité à l'intention des entrepreneurs d'exception;

⁸ Voir le document de travail des services de la Commission, section 2.3: le *Global Entrepreneurship Monitor* 2007 montre que l'entrepreneuriat est 2 à 5 fois plus élevé en Chine que dans les pays de l'Union européenne.

- de même, les professeurs et les enseignants devraient avoir l'occasion de se former à enseigner les techniques entrepreneuriales et être confrontés au monde des affaires.

Le réseau de l'*International Danish Entrepreneurship Academy* (IDEA) encourage l'entrepreneuriat chez les étudiants de l'enseignement supérieur et des établissements de formation complémentaire par un soutien financier, le tutorat, l'organisation de cours et la mise en réseau. IDEA est financé par des subventions étatiques, régionales et locales ainsi que par des fonds privés. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.5.3.)

3.3. Transfert de connaissances: de la théorie à la pratique

Du point de vue de la génération des connaissances, l'Europe se montre très productive. Le défi est néanmoins d'améliorer l'utilisation et l'exploitation de la recherche et du développement financés par des fonds publics. S'il existe plusieurs programmes qui facilitent la coopération entre les organismes publics d'enseignement et de recherche générant des connaissances et les entreprises en vue de commercialiser les innovations, le niveau de coopération stratégique permanente entre les deux secteurs reste trop limité.

Les universités doivent développer des stratégies pour la gestion professionnelle de la propriété intellectuelle, ce qui les aidera à remplir certains volets de leur mission, comme produire des effets socioéconomiques bénéfiques pour la société et attirer les meilleurs étudiants et chercheurs. Afin de soutenir les universités et de proposer un cadre plus cohérent pour le transfert des connaissances, la Commission a adopté une recommandation concernant la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de transfert de connaissances et un code de bonne pratique destiné aux universités et aux autres organismes de recherche publics⁹. Par ailleurs, l'initiative «Responsible Partnering» propose un guide de bonnes pratiques¹⁰ pour la coopération entre les universités et l'industrie en matière de recherche et de transferts de connaissances.

En résumé,

- le transfert de connaissances entre les universités et les entreprises fonctionnera d'autant mieux dans un cadre général de coopération et de compréhension mutuelle impliquant des partenariats, des projets communs et des échanges de personnes;
- les universités devraient assurer une interdisciplinarité, les solutions monodisciplinaires apportant rarement la réponse aux problèmes du monde réel;
- les universités et les organismes publics de recherche devraient définir une stratégie claire, à longue échéance, pour la gestion des droits de propriété intellectuelle;

⁹ COM(2008) 1329.

¹⁰ <http://www.responsible-partnering.org/>; initiative réunissant d'importantes associations du monde universitaire et de l'industrie (EUA, EARTO, EIRMA et ProTon Europe).

- les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME) lorsqu'elles nouent des partenariats avec les universités doivent être traitées. Les universités doivent s'ouvrir aux PME. Pour les universités, le fait de disposer d'une cellule de gestion des transferts de connaissances ou d'avoir accès à une telle entité faciliterait la coopération avec les PME, puisqu'elle constituerait un portail et une interface entre les universités et le secteur privé.

L'Université de Twente (NL) s'est dotée d'un «parc de connaissances» et de pépinières d'entreprises qui établissent un lien entre les connaissances qu'elle génère et la communauté des entreprises de la région. Ceux qui souhaitent démarrer une entreprise reçoivent un soutien personnalisé par l'intermédiaire du programme TOP (*Tijdelijke Ondernemers Plaatsen*) de l'université. L'université propose aussi un programme pour la croissance, destiné aux propriétaires d'entreprises. Dans les deux cas, des modules de formation et des activités de mise en réseau sont prévus. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.6.1.)

3.4. Mobilité: au-delà des frontières et entre les universités et les entreprises

Malgré plusieurs exemples de réussite – stages d'étudiants en entreprise, programmes de mobilité entre l'industrie et le milieu universitaire au titre du septième programme-cadre (PC7) et travaux menés par les universités et l'industrie autour de projets communs –, les contacts, les interactions et la mobilité entre les deux secteurs restent en général beaucoup trop faible. Les stages, les programmes de mobilité pour les chercheurs et les projets communs, qui permettent aux étudiants de travailler avec ou dans une entreprise, seuls ou en groupes pluridisciplinaires, devraient désormais faire partie intégrante des programmes d'études dans toutes les disciplines ainsi que du système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS).

La mobilité devrait aussi concerner le corps universitaire et les gestionnaires des universités, ce qui permettrait de développer les réseaux à partir desquels stages, projets et postes pourraient ensuite être trouvés pour les étudiants. La confrontation directe du personnel avec la réalité de l'entreprise l'aidera à comprendre et à anticiper les besoins en constante évolution de l'industrie en matière de formation et d'innovation. Cependant, il subsiste des obstacles juridiques et administratifs à la mobilité du personnel universitaire vers le monde de l'entreprise, liés, par exemple, à la sécurité sociale et aux régimes de retraite¹¹.

De même, une plus grande implication des entreprises dans les conseils d'administration des universités, dans les programmes de recherche, dans les commissions d'admission, dans la conception des programmes, dans l'enseignement à proprement parler et dans les systèmes d'assurance de la qualité peut grandement améliorer l'enseignement, la recherche et l'innovation au sein des universités. Or, dans de nombreux pays, cette participation reste limitée, pour des raisons juridiques ou culturelles.

Pour progresser, il importe:

- que la mobilité, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, soit mise en valeur et reconnue par le monde universitaire et le monde des affaires; les PME, en particulier, devraient participer davantage aux programmes de stage;

¹¹ COM(2008) 317. Favoriser les carrières et la mobilité: un partenariat européen pour les chercheurs.

- que les cadres juridiques soient adaptés pour soutenir et faciliter la mobilité entre les universités et les entreprises;
- que la mobilité des universitaires, des chercheurs et des étudiants vers les entreprises soit reconnue et accréditée.

À Valence, l'ADEIT¹² est une organisation qui a pour but spécifique de rapprocher l'université de son environnement social. Elle concentre ses efforts sur les stages d'étudiants universitaires au sein d'organisations ou d'entreprises. L'ADEIT place ainsi 1 500 étudiants par an dans les entreprises et forme des conseillers de part et d'autre. Elle s'occupe aussi du détachement de professeurs au sein d'entreprises pour des périodes pouvant aller jusqu'à cent heures. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.4.4.)

3.5. Ouvrir les universités à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

L'amélioration de l'employabilité ne concerne pas seulement ceux qui arrivent sur le marché du travail; la mise à niveau des compétences de ceux qui s'y trouvent déjà constitue un enjeu tout aussi crucial¹³, qui revêt encore plus d'importance dans le contexte actuel de crise et de pertes d'emplois toujours plus nombreuses qui en découlent. Le suivi du programme de travail «Éducation et formation 2010» montre que le taux de participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie¹⁴ n'augmente que dans certains États membres – et trop lentement.

À une époque où le nombre d'étudiants risque de commencer à décliner pour des raisons démographiques, la formation continue semble pouvoir offrir aux universités une occasion d'une importance cruciale. Pourtant, les universités ne s'ouvrent qu'à une part très restreinte du marché de la formation continue. Une réorientation complète s'impose pour qu'elles proposent des programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie.

La Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie¹⁵, adoptée par l'Association européenne de l'université (EUA), a été présentée et débattue au sein du forum. Ce document formule dix engagements pour les universités, concernant un accès plus large à l'apprentissage, la diversification de la population étudiante, une plus grande attractivité des études, une démarche de qualité pour l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des partenariats aux niveaux local, régional, national et international.

La formation continue requiert une collaboration étroite entre le monde universitaire et celui des affaires, pour permettre aux universités de cerner la demande de compétences nouvelles ou actualisées à l'échelon local et régional et d'y répondre. Il est fondamental:

- que l'éducation et la formation tout au long de la vie fassent partie intégrante des missions et des stratégies des universités;

¹² <http://www.adeit.uv.es>

¹³ COM(2008) 868 final. Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux

¹⁴ *Progress towards the Lisbon objectives in Education and Training – indicators and benchmarks 2008*, Document de travail des services de la Commission, SEC(2008) 2293.

¹⁵ Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie (2008), ISBN: 9789078997009, EUA; www.eua.be

- que l'actualisation ou la mise à niveau des compétences soient valorisées et reconnues par les employeurs sur le marché du travail;
- que l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie soit développée en partenariat avec les entreprises, les universités ne pouvant la concevoir et la concrétiser seules.

Dans l'ouest de la Suède, trois universités organisent des cours à distance sur mesure à l'intention des travailleurs des PME dans le but de renforcer la compétitivité de ces entreprises et de la région dans son ensemble. Ces cours abordent des questions essentielles pour les PME, telles que l'amélioration des techniques de production, l'économie, la logistique, le développement de produits et la gestion totale de la production. La plupart des travailleurs qui suivent ces cours ont la quarantaine et n'ont pas suivi de cursus universitaire auparavant. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.3.2.)

3.6. Une meilleure gouvernance des universités

Le forum s'est penché sur la gouvernance aux niveaux national, régional et institutionnel comme une condition préalable à une collaboration efficace entre les universités et les entreprises.

Au niveau national, des changements sont requis dans la législation, les modalités de financement et les structures incitatives, perçus comme peu favorables, voire défavorables dans certains cas, à la coopération entre les universités et les entreprises. Une telle coopération devrait faire partie de la stratégie globale de toutes les universités et s'inscrire dans leurs plans de développement et la définition de leurs objectifs. La collaboration avec l'industrie devrait être reconnue comme aussi importante pour l'avancement et la reconnaissance des mérites que des travaux universitaires tels que la publication.

Les organismes intermédiaires ou les associations d'entreprises jouent un rôle important, car ils peuvent constituer une bonne interface entre les universités et les entreprises, notamment les PME. Par ailleurs, il existe plusieurs organismes ou agences de niveau européen, national ou régional qui soutiennent la coopération entre les universités et les entreprises. Ces structures peuvent s'avérer efficaces pour faire évoluer la situation.

Au Royaume-Uni, le *Council for Industry and Higher Education* (CIHE) traite de questions relatives à l'acquisition des connaissances qui influent sur la compétitivité et la cohésion sociale du pays et s'efforce de promouvoir la collaboration ainsi qu'une meilleure compréhension entre le monde des affaires et l'enseignement supérieur. En Allemagne, la fédération *Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft* est une initiative de l'industrie qui soutient la recherche et l'enseignement supérieur. Elle tisse des liens entre les universités et les organismes de recherche non universitaires, de même qu'entre la science et l'industrie, et encourage la création d'un espace européen unique de l'éducation et de la recherche. En Espagne, la fondation *Conocimiento y Desarrollo* (CYD) vise à améliorer la gouvernance, la responsabilisation et la gestion des universités, à resserrer les liens entre le système productif des universités et la société, et à encourager la culture de l'entreprise et de l'innovation parmi les professeurs d'université et leurs étudiants. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 5.1.1.)

Une coopération efficace entre les universités et les entreprises est perçue comme un élément particulièrement important pour le développement régional¹⁶. Le succès rencontré par de nombreuses régions aux États-Unis et en Europe est parti d'un partenariat triangulaire pour l'orientation stratégique et le financement, associant les universités, les entreprises et les pouvoirs publics.

En Finlande, le programme e-Tampere fait le lien entre les ambitions de la ville de Tampere pour 2012 et deux universités ainsi que plusieurs PME et compagnies de plus grande taille. Dans le cadre de ce programme, près de quatre cents projets locaux, régionaux, nationaux et internationaux s'appuyant sur une coopération étendue entre la recherche universitaire, les entreprises et les pouvoirs publics ont été lancés dans le domaine de la technologie, de l'économie et de la société. (Voir le document de travail des services de la Commission, section 6.1.)

En conclusion,

- les conditions-cadres nationales et régionales doivent créer un environnement propice à la coopération entre les universités et les entreprises;
- la coopération universités-entreprises doit s'inscrire dans des stratégies institutionnelles; l'encadrement et la gestion efficace des ressources humaines sont indispensables à la mise en œuvre de cette coopération;
- la gouvernance doit garantir la mise en place de systèmes d'incitation et d'évaluation adaptés à la mission, au rôle et à la stratégie des universités.

4. ACTIONS FUTURES

En l'espace d'une année, les travaux du forum ont déjà généré d'importants résultats. La Commission salue la richesse des idées avancées et la qualité de la réflexion menée. Elle s'inspirera de ces travaux pour promouvoir plus avant la modernisation des universités européennes, à travers la coopération stratégique et diverses initiatives au titre de ses programmes.

La Commission propose deux types d'actions de suivi. Premièrement, pour répondre au souhait clairement exprimé par les participants du forum de poursuivre et d'approfondir les travaux, un programme de travail a été défini pour le futur. Deuxièmement, le forum a circonscrit un certain nombre de questions et de voies d'action envisageables qui devraient être abordées aussi rapidement que possible, eu égard notamment à l'actuelle récession économique, en vue d'améliorer le partenariat université-entreprise pour l'employabilité. Une série d'initiatives concrètes sont proposées.

Poursuivre le dialogue

- Le forum maintiendra son activité sous forme de réunions plénières et de séminaires thématiques. En outre, un site web sera développé pour permettre le partage et la diffusion des expériences et faciliter la communication.

¹⁶ Enseignement supérieur et régions: concurrence mondiale, engagement local (OCDE, 2007).

- Jusqu'à présent, le forum a réussi à mobiliser les représentants du monde des universités comme du monde des entreprises, y compris les organismes intermédiaires et les associations d'entreprises. Le partenariat requiert également la participation active de l'État et des autorités régionales. A l'avenir, il faudra par conséquent mobiliser davantage les représentants des instances publiques concernées.
- Sur la base du dialogue mené à ce jour et des travaux en cours dans d'autres domaines, il convient d'aborder les thèmes suivants:
 - la nécessité de veiller à ce que l'université réagisse avec efficacité au programme «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux» et aux problèmes posés par la récession économique;
 - les partenariats pour le développement régional;
 - les partenariats avec les PME;
 - la diversification des méthodes d'apprentissage et le rapprochement entre les divers types d'enseignement supérieur;
 - l'assurance de la qualité et l'accréditation à l'appui de la coopération entre les universités et les entreprises.
- Les pays tiers ont fréquemment exprimé leur intérêt pour les travaux menés. Le forum devrait donc s'ouvrir plus explicitement aux intervenants extracommunautaires (en pratique, un grand nombre d'entreprises internationales y ont déjà participé) et devrait insister à l'avenir sur les enseignements que peuvent nous offrir les pays partenaires. Lors de ses contacts avec les autorités publiques concernées dans les pays partenaires, la Commission donnera un large écho aux travaux du forum et invitera ces autorités à y participer.

Instauration de nouveaux partenariats

- Le forum a appelé à l'instauration de nouvelles formes de partenariat structuré entre les entreprises et les universités pour la conception et l'organisation de cursus. Ces partenariats feraient écho aux structures mises en place au sein des plates-formes technologiques, de l'action Marie Curie «partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités» menée au titre du PC7, et des communautés de la connaissance et de l'innovation, dans le cadre de l'IET. La Commission propose d'examiner sans tarder le soutien que ces partenariats pourraient obtenir des programmes communautaires pertinents, en vue de publier en 2010 des appels à propositions pour la réalisation d'actions exploratoires au titre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Les entreprises au sein du forum ont soulevé à plusieurs reprises la question de l'élargissement du dialogue à d'autres secteurs de l'éducation et de la formation, notamment les écoles secondaires et les établissements de formation professionnelle. Les entreprises peuvent de toute évidence contribuer de manière considérable à la formation à

l'entrepreneuriat¹⁷. La Commission examinera comment les programmes existants – Leonardo da Vinci et Comenius par exemple – et les initiatives en cours, telles que *European Schoolnet*, peuvent être mis à profit pour rassembler les entreprises et les écoles dans des partenariats éducatifs, et comment encourager la coopération à travers un organisme européen de coordination. La Commission a l'intention d'inviter les parties prenantes à étudier les futures possibilités de coopération entre les entreprises et les écoles et établissements de formation professionnelle lors d'une conférence ou d'un séminaire qu'elle organisera en automne.

- Le développement du dialogue université-entreprise au niveau européen devrait encourager un dialogue similaire aux échelons national et régional. Dans le contexte de sa coopération stratégique avec les États membres en matière d'éducation et de formation, la Commission encouragera les autorités nationales à établir des structures de dialogue similaires au niveau national. Elle examinera la manière dont les Fonds structurels peuvent appuyer les initiatives régionales liées.
- La Commission lancera une étude afin de dresser l'inventaire des bonnes pratiques utilisées en matière de coopération entre les universités et les entreprises.

Le moment est venu de donner une vraie impulsion à la coopération université-entreprise. En ces temps de crise économique, alors que les diplômés éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi et que les entreprises sont exposées à une concurrence plus rude, la valeur ajoutée économique et sociale de la collaboration université-entreprise devrait conférer à celle-ci un caractère encore plus prioritaire.

¹⁷ La Commission met actuellement sur pied un groupe européen de réflexion de haut niveau sur la formation à l'entrepreneuriat, réunissant des représentants de tous les États membres et des pays de l'EEE, en vue de faciliter la définition d'approches plus cohérentes.